

Monsieur le Président,
Madame,
Monsieur,

Introduction

Le Groupement forestier du Triage du Suchet représente environ 2'400 ha de forêt et a une possibilité d'exploitation de 13'000 m³ par an. La société BoisCom s'occupe notamment de la vente du bois du Groupement, 27 % de ce bois, soit 3'300 m³, est du bois d'industrie qui, en grande partie, part sur des marchés européens ou mondiaux en produits bruts ou transformés.

Il y a déjà quelques années que la société BoisCom, dont les communes de L'Abergement – Ballaigues – Les Clées – Lignerolle – Montcherand – Orbe – Rances – Sergey et Valeyres-sous-Rances sont membres, étudie la possibilité d'utiliser cette catégorie de bois régionalement en faisant de la plaquette.

Une opportunité s'offre à nous aujourd'hui, avec l'arrivée d'un projet de CAD – chauffage à distance à Orbe, dont la première livraison de plaquettes est prévue en automne 2017. Une étude de construction d'un hangar a, dès lors, été mise en route vu le très grand intérêt que les communes membres ont porté à ce projet.

Construction du Hangar



- 2 -

Il est prévu de construire un hangar pour la production de 6'000 m3 de plaquettes sèches (4'000 m3 pour le CAD – 2'000 m3 pour des privés et autres professionnels).

En comptant le terrassement et le goudronnage, la construction du hangar, la pose d'une clôture avec son portail d'accès, un petit abri, les divers et imprévus, nous arrivons à un total de CHF 562'800.-. A ceci nous pouvons déduire une subvention à fonds perdu du service de l'énergie de 20 %, soit environ CHF 112'800.-.

D'autre part, il y a lieu d'ajouter CHF 65'000.- de fonds de roulement. Ce fonds est indispensable vu le temps qui va s'écouler entre le moment de l'achat du bois, la fabrication de la plaquette et la facturation.

L'investissement de base serait alors le suivant :

- Coût total de la construction	CHF	562'800.00
- Déduction de la subvention à fonds perdu 20 % soit environ	./.	<u>CHF 112'800.00</u>
- Coût de la construction à financer	CHF	450'000.00
- Fonds de roulement estimé à	<u>CHF</u>	<u>65'000.00</u>
- Total à financer	CHF	515'000.00

Financement

Les communes membres ont toutes donné un préavis favorable au financement suivant :

- Prêt FIF sur 20 ans (prêt sans intérêt sur le 50 % du coût de la construction du hangar)	CHF	225'000.00
- Apport de capitaux par les communes sur la moitié de la construction du hangar et l'entier du fonds de roulement, selon la clé de répartition actuelle de BoisCom	<u>CHF</u>	<u>290'000.00</u>
- Total	CHF	515'000.00

Les projections laissent envisager un bénéfice qui peut être un retour intéressant pour les membres. Par ailleurs, les communes trouveront un meilleur débouché pour la vente de leurs sous-produits forestiers.

La répartition des capitaux serait la suivante :

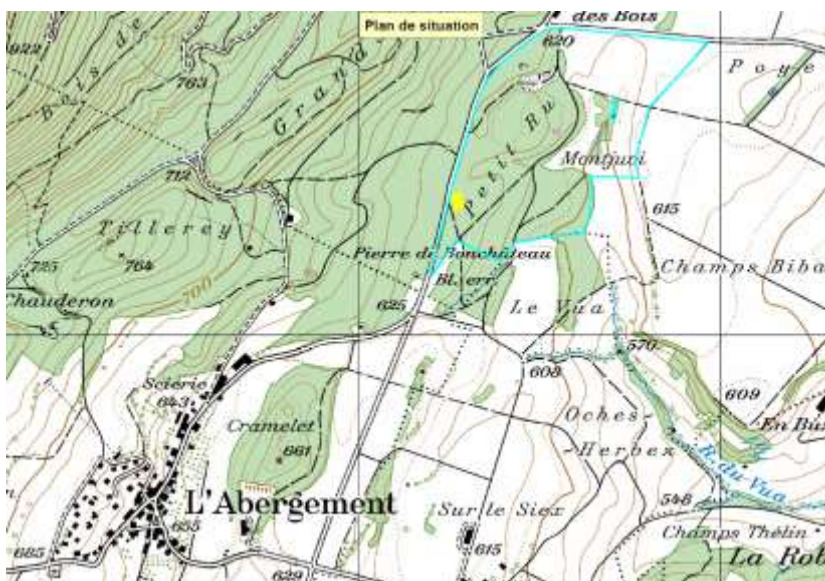
Commune	Clé de répartition BoisCom	Capitaux Frs
L'Abergement	8 %	23'000.00
Ballaigues	23 %	66'700.00
Les Clées	8 %	23'200.00
Lignerolle	20 %	58'000.00
Montcherand	4 %	11'600.00
Orbe	9 %	26'100.00
Rances	20 %	58'000.00
Sergey	2 %	5'800.00
Valeyres-sous-Rances	6 %	17'400.00

Choix du site

Outre une topographie se prêtant à l'aménagement d'un replat d'environ 3'400 m², les contraintes du choix de l'emplacement sont les suivantes :

- La proximité des forêts exploitées
- La proximité des chaufferies qui exploiteront les plaquettes
- La proximité du hangar forestier du Triage du Suchet
- Une facilité d'accès sur une route cantonale
- La possibilité d'agrandir le hangar en cas de besoin

Ces différentes contraintes ont conduit finalement à retenir la parcelle N° 13 sise au Petit Ruz propriété de la commune de Rances. Le Municipalité de ladite commune a été approchée et est favorable à la mise à disposition du terrain moyennant la signature d'un DDP.



Conclusion

Le Conseil communal de Ballaigues,

- Vu le préavis municipal no 3/5 septembre 2016,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la construction d'un hangar à plaquettes,
2. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 66'700.-,
3. de financer ce montant par la trésorerie courante,
4. d'amortir ce montant par l'utilisation de la provision du compte 9282.1 « Fonds forestier » pour l'entier de montant de la construction.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2016.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil et de la Commission pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Leresche